

# **Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal**

Du Vendredi 7 Novembre 2025 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

## **En présence de :**

Laurent GUILLET,  
Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Isabelle JANAUDY, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,  
Olivier ARZANO, Fabien BILLET, Fabien HOSTETTLER, Gisèle GUICHERD, Bertrand LEYDIER, Agnès  
MOREL, Marie-Odile SAMSON, Jean Pierre TERRIEUX.

## **Absence excusée :**

Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN.

## **Rappel de l'Ordre du Jour :**

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Samedi 18 Octobre 2025
- 3- Délibérations :
  - 3.1 Délibération votant l'attribution de la part variable du RIFSEEP aux agents municipaux
- 4- Décision modificative pour augmentation de charges de personnel au chapitre 12
- 5- Assurance Dommage Ouvrage et Accident de chantier pour travaux mairie
- 6- Convention pour le terrain où est installé le transformateur ENEDIS Route de Mury
- 7- Point sur les travaux :
  - Subvention local technique
  - Bilan financier sur les travaux de réhabilitation de la Mairie
  - Réfection de la chaussée Route de Mury et Route du Mollaret
- 8- Recensement de la population 2026
- 9- Questions diverses :
  - Cérémonie des vœux 2026
  - Retour sur la visite du Sénat

La séance est ouverte à 19h00.

**1- Marie-Odile Samson est élue secrétaire de séance.**

## **2- Compte-rendu du conseil municipal du Samedi 18 Octobre 2025 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du Samedi 18 Octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le maire a rappelé les attributions des lots concernant les travaux de la Mairie aux 12 entreprises retenues lors de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 18 Octobre 2025.

## **3- Délibération :**

### **3.1 Délibération n° 2025-38 votant l'attribution de la part variable du RIFSEEP<sup>1</sup> aux agents municipaux :**

---

<sup>1</sup> **RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le maire rappelle que le régime indemnitaire de la fonction publique comporte une part variable de 25% du salaire annuel. Pour attribuer tout ou partie de ces 25%, le Conseil se réfère aux entretiens annuels effectués en présence du Maire et de l'Adjointe responsable du personnel.

Pour 2025, l'attribution maximale est proposée par le maire à tous les agents en place, pour un total de 2144€.

Le conseil municipal approuve les propositions du maire **par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

#### **4- Décision modificative pour augmentation de charges de personnel au chap.12**

Les Charges de personnel sont portées au chapitre 12 du budget de fonctionnement 2025, pour un montant de 230 000 €. A ce jour, 194 145 € ont été utilisés, mais il faudrait environ encore 8000 € de plus, pour financer les départs anticipés de 2 agents de cantine/garderie avec les indemnités de rupture de contrat et reliquats de congés, et un remplacement.

Dans cet objectif, une décision modificative permettra un transfert du Chapitre 11 au chapitre 12 pour équilibrer le budget.

Le principe de cette décision est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

#### **5- Assurance Dommage Ouvrage et Accident de chantier pour travaux mairie**

Les travaux concernant la réhabilitation de la mairie nécessitent de contracter une assurance-travaux ainsi qu'une assurance-chantier (concernant les dommages qui seraient causés à l'appartement de l'étage). 15 000 € ont été prévus en fonctionnement à cet effet.

Ces assurances sont de toute façon incontournables.

#### **6- Convention avec ENEDIS pour le terrain où est installé le transformateur de la Route de Mury**

Monsieur Maxime VIROT souhaite acquérir la bande de terrain communal située derrière le transformateur récemment installé route de Mury, et qui jouxte sa propriété, pour 750 €. Il s'agit de la parcelle 283, située en UP, d'environ 75 m<sup>2</sup>. La question de savoir si ENEDIS avait une quelconque utilité à disposer de ce terrain a été posée, mais pas de réponse à ce jour.

Le principe est accepté par le Conseil municipal, sachant que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

#### **7- Point sur les travaux :**

##### **- Local technique :**

Le Département a convenu d'une subvention (40% du devis de 28 000 €, soit 9 140 €), mais seulement sur 2026 (fin du 2<sup>ème</sup> trimestre).

##### **- Bilan financier sur les travaux de la mairie**

**Mairie :**

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Total des dépenses (sur devis) - entreprises	658 289,65 €	789 947,58 €
Total Maîtrise d'Œuvre	108 600,78 €	130 320,94 €
<b>Total Maîtrise d'œuvre + Travaux</b>	<b>766 890,43 €</b>	<b>920 268,52 €</b>

<b>Recettes</b>	<b>% Total</b>	
Subventions (Dept, Région, Etat) base HT	76,80 %	588 947,00 €
CCBD	80%	24 565,00 €
FCTVA (récupération TVA à 2 ans)		150 960,00 €
<b>Total Subventions + TVA</b>		<b>764 472,00 €</b>

<b>Reste à charge commune</b>		<b>155 796,52 €</b>
Dépenses assurances		12 134,59 €
<b>Reste à charge final</b>		<b>167 931,11 €</b>

### Travaux appartement :

<b>Dépenses</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Travaux appartement (PAC + enlèvement cuve gaz)	14 444,02 €	<b>15 416,39 €</b>
<b>Recettes</b>		
Remboursement caution gaz, Subvention CCBD, TVA		8 632,95 €
<b>Reste à charge travaux appartement</b>		<b>6 783,44 €</b>

La réunion de lancement des travaux aura lieu dans la salle du conseil Mercredi 12 Novembre à 14h30. Elle réunira les représentants des entreprises sélectionnées, ainsi que les architectes, la maîtrise d'œuvre et l'AMO.

Les travaux débuteront le 17 Novembre par la partie démolition. Il revient au CSPS<sup>2</sup> de faire la déclaration de chantier.

### - Réfection de la chaussée route de Mury et route du Mollaret

Une réunion a eu lieu avec Patrick FERRARIS, Président du SEPECC et l'entreprise PAILLET. Celle-ci envisageait une fin de chantier pour la fin Avril, mais va essayer de tenir un délai à Mi-Mars.

Pour mémoire, le SEPECC doit reprendre de revêtement des routes de Mury et Mollaret pour un montant de 20 000 € (14 000 € pour la secteur Mollaret et 6 000 € pour le secteur Mury). La mairie a demandé d'attribuer la totalité de ce montant à la réfection de la route de Mury, de façon à prendre en charge la réfection de la route du Mollaret et pouvoir obtenir pour cette action une subvention des Amendes de police (pour aménagements sécuritaires) qui ne sera disponible qu'à l'été 2026. Le cabinet ELLIPSE doit fournir dès que possible l'étude d'aménagement de la Route de Mury afin d'en faire la demande. La réfection pourrait intervenir au printemps 2026, les travaux de voirie n'étant pas possibles l'hiver. Entretemps, la Route de Mury restera fermée à la circulation (sauf riverains).

La réfection en cours dans la partie haute du chemin de Malatral fait partie du même dossier que celle du chemin de Santalé.

Concernant les eaux pluviales :

Un puits et une tranchée drainante chez un particulier entraînent des frais de notaire. La question se pose de reprendre les conventions qui auraient été signées avec l'ancien Syndicat des Eaux du Lac de Moras.

## 8- Recensement de la population 2026

Bernard CARRIER SALVADOR REDON a réalisé sa formation de Coordonnateur. Le recensement sera fait du 15 Janvier au 15 Février 2026. L'agente-recenseuse aura également 2 jours de formation, en janvier.

<sup>2</sup> **CSPS** : Coordonnateur de sécurité et Protection de la santé.

Le recensement est important (et obligatoire) car la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) augmente en fonction du nombre d'habitants. On compte 281 logements sur Saint-Hilaire-de-Brens. La plupart des administrés remplissent le document par l'Internet.

## **9- Questions diverses :**

### **- Cérémonie des vœux 2026 :**

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 16 Janvier 2026 à 19h00, à l'Espace Fille Bergère.

### **- Retour sur la visite du Sénat :**

La visite s'est très bien passée, enfants et adultes étaient ravis, très impressionnés par le bâtiment du Sénat et la galerie de ministres qui allaient et venaient. Cela a donné lieu à de nombreuses photos, rapidement partagées.

### **- Terrain Route de Mury :**

La mairie doit régler le problème de propriété devant les parcelles 423 (Marie-Odile Samson) et 447 (Laurent Pelloux).

### **Bernard CARRIER SALVADOR REDON**

Cérémonie du 11 Novembre : à 11h00. Pour cette année, 3 ou 4 enfants du CM2 viendront lire des lettres écrites par des soldats français et allemands.

### **Olivier ARZANO**

- Un réverbère a été cassé par un camion rue des Ecoles. L'entreprise viendra réparer en janvier.
- Salle mutualisée : un problème de détecteur crépusculaire (noir total après 21h00) est signalé, et il faudra refixer les couvertines de l'escalier.
- Maison des Associations : avec le transfert du secrétariat, il conviendrait de faire du béton devant l'entrée, à moins que l'on puisse changer d'entrée et passer par l'autre porte.

### **Isabelle JANAUDY**

#### **- Dates à retenir :**

- Mardi 11 Novembre : cérémonie de Commémoration à 11h00.
- Vendredi 14 Novembre : Assemblée générale du Ptit Brens à l'Espace Jean Bouise.
- Jeudi 20 Novembre 18h : Réunion Commission Communication (carte de vœux).
- Samedi 6 Décembre : Repas des Aînés au Bois Joli à midi.

#### **- Informations :**

- Réunion à prévoir la semaine prochaine pour le calendrier des fêtes.
- Prévoir une réunion de préparation du bulletin municipal à publier fin mars.
- La création du Club des Jeunes (Vénérieu, Moras, Saint-Hilaire-de-Brens) est officielle, Maxence JANAUDY en est le président, le siège est fixé à la salle des fêtes de Moras.
- La présidente de **Mont Bel Air Animation** a demandé à rencontrer le conseil municipal. La date prévue est le Mardi 2 ou 9 Décembre.
- **Archivage** : il faut trouver une date pour vérifier les dossiers d'Urbanisme renvoyés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Réunion à venir :

**Lancement des travaux** de la mairie : Mercredi 12 Novembre à 14h30, pour la dernière fois dans la salle du conseil.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **Vendredi 5 Décembre 2025** à 19h00.

La séance est levée à 21h00.